



SYNDIC DE COPROPRIETES - VENTES - LOCATIONS SAISONNIERES ET A L'ANNEE

## **TARIF COMMISSIONS SUR TRANSACTIONS**

Jusqu'à 150.000 € (forfait 5000 €).....	6 % TTC
Prix de vente compris entre 150.001 et 250.000 € .....	5 % TTC
Prix de vente compris entre 250.001 et 400.000 € .....	4 % TTC
Au delà de 400.001 € .....	3 % TTC
A la charge de l'acquéreur sauf convention contraire	

\*\*\*\*\*

## **TARIF DES COMMISSIONS SUR LOCATIONS A L'ANNEE**

Etat des lieux et rédaction du bail .....	10 % du loyer annuel
A diviser à part égale entre le locataire et le bailleur	
Frais de gestion annuelle .....	8 % TTC du loyer
A la charge du bailleur	

\*\*\*\*\*

## **TARIF DES COMMISSIONS SUR LOCATIONS SAISONNIERES**

Etat des lieux, visites, accompagnement locataire, rédaction bail .....	160 € la semaine
A la charge du locataire	

\*\*\*\*\*